



---

**LEFEBVRE AVOCAT**  
47, Avenue Henri Grenet  
Bât. C. Appt 154  
64100 BAYONNE  
Tél : 0559461589 - Fax : 09 82 50 15 89  
[Avocat-lefebvre@orange.fr](mailto:Avocat-lefebvre@orange.fr)  
<https://www.avocat-lefebvre-bayonne.fr/>

---

## Règles applicables à la profession d'ingénieur (II)

### **En France : du code de la déontologie à la charte éthique**

#### 1) Code de déontologie

Après dix ans de préparation, un premier code de déontologie pour ingénieurs a été adopté par le Conseil d'Administration du CNISF (aujourd'hui association des IESF) en 1997.

En 2001, il a été entièrement réécrit et diffusé dans les milieux d'ingénieurs surtout via les écoles. Qu'en pensent les principaux intéressés ?

En 2011, l'enquête socio-économique diffusée par le CNISF comprenait une section sur l'éthique, permettant de donner quelques indications sur la façon dont les ingénieurs diplômés français percevaient les questions relatives à leur responsabilité professionnelle.

Au vu des résultats, la première responsabilité des ingénieurs serait de faire profiter l'ensemble de la société de leurs compétences tout en se préoccupant des impacts sociaux et environnementaux de leur activité.

En effet, les répondants plébiscitèrent à 91% le second article de la charte qui stipule que « l'ingénieur diffuse son savoir et transmet son expérience au service de la Société » et à 89% le quatrième qui dit que : « l'ingénieur doit inscrire ses actes dans une démarche de développement durable ».

Le souci de l'utilisation finale des techniques auxquelles ils contribuent est également largement partagé (75%), même si pour les répondants, il arrive que les ingénieurs se fassent « plaisir avec des belles techniques qui ne sont pas toujours nécessaires » (71%).

A travers cette enquête, les ingénieurs diplômés apparaissent plutôt bien en phase avec la façon de formuler les contours d'une éthique professionnelle proposée par le CNISF à travers sa charte.

Bien que la référence à un code d'éthique ne fasse pas partie de la culture des ingénieurs français, plus de la moitié des répondants voient dans le code d'éthique un moyen permettant de donner des repères dans les situations délicates (66%).

La même question posée en 1999 dans le cadre de notre thèse de sociologie publiée en deux volumes en 2008, à 3900 ingénieurs, montrait une moindre adhésion à l'affirmation qu'un code d'éthique adapté à la profession permettrait de donner des repères en cas de difficulté avec 57% de l'échantillon.

L'idée d'un ordre professionnel abordée à l'époque avait rencontré l'adhésion d'une minorité de répondant (39% d'accord dont moins de 10% tout à fait d'accord).

Interrogés sur les missions qu'un tel organisme pourraient avoir – s'il existait – les ingénieurs ont d'abord cité « donner des repères d'éthique professionnel pour les ingénieurs » (47%), « contrôler les formations » (36%), « représenter les ingénieurs auprès des pouvoirs publics » (22%), « diffuser auprès du public et des décideurs les connaissances techniques » (13%), « défendre les ingénieurs auprès de leurs employeurs » (12%), « décerner l'habilitation à exercer le métier » (11%), « donner des conseils techniques à ses membres » (10%) et enfin « protéger la valeur du titre en limitant le nombre » (10%), 12% des ingénieurs avaient préféré ne pas répondre à cette question.

Le CNISF avait affirmé que la Charte avait comme objectif de devenir un repère et une référence pour le comportement professionnel des ingénieurs, mais aussi d'aider les élèves-ingénieurs à se préparer à l'exercice de leur métier.

Afin de savoir comment ces derniers percevaient ce texte, la Conférence des Directeurs d'Ecoles Françaises d'Ingénieurs (CDEFI) a réalisé fin 2009 une enquête afin de savoir s'ils avaient connaissance de son existence, comment leur école participait à sa diffusion, à quel point ils adhéraient aux termes de ce document et s'il trouvaient la charte compatible avec le métier d'ingénieur : 3589 étudiants issus de 106 écoles ont répondu au questionnaire diffusé en ligne par le CDEFI avec l'aide du Bureau National des Elèves-Ingénieurs (BNEI).

Selon les résultats, 38% des répondants connaissaient la charte par l'intermédiaire de leur école avant l'enquête (34% l'avaient reçu à leur entrée dans l'école, dont 3% dans le cadre d'une présentation).

Les 62% restant l'avaient découverte par l'enquête. Parmi les quatre rubriques de la Charte, celle qui concerne l'ingénieur dans la société a été jugée la plus importante, en particulier les énoncés 3 et 4 concernant l'impact des techniques sur l'environnement et le développement durable, jugés essentiels (plutôt qu'utiles, peu porteurs ou irréalistes) par plus de la moitié des répondants.

En revanche, l'énoncé concernant la diffusion du savoir n'a été considéré essentiel que pour 32% des répondants, bien qu'il soit considéré le plus « utile » des quatre énoncés de cette rubrique.

## 2) La chartre éthique de l'ingénieur

### **Préambule** AG CNISF 12 mai 2001

Devenues de plus en plus puissantes, les techniques apportent de grandes avancées dans la vie quotidienne, dans le devenir de notre société et de son environnement ; mais elles sont aussi porteuses du risque de fortes nuisances.

Par ailleurs, tandis que leur complexité les rend difficilement compréhensibles, et que le pouvoir de l'information s'accroît, la désinformation peut conduire l'opinion publique à des sentiments exagérés de sûreté, à des psychoses sans fondement, à des peurs irraisonnées.

Les ingénieurs ont à assumer, en conséquence, un rôle essentiel et double dans la société, d'abord dans la maîtrise de ces techniques au service de la communauté humaine, et aussi dans la diffusion d'informations sur leurs possibilités réelles et sur leurs limites, et dans l'évaluation des avantages et des risques qu'elles engendrent.

Du fait des caractéristiques propres à l'exercice de leur métier, les ingénieurs ont un comportement empreint de rigueur ; il devient de plus en plus impératif qu'ils clarifient et explicitent les repères qui servent de référence à ce comportement.

C'est pourquoi IESF s'est doté d'une Charte d'Éthique. Cette Charte doit être considérée comme la profession de foi de tous ceux qui figurent dans le Répertoire Français des Ingénieurs créé par IESF.

Référence pour les ingénieurs, la Charte aidera les élèves-ingénieurs à se préparer à l'exercice de leur métier. Elle permettra que les valeurs qui guident les ingénieurs soient mieux comprises de tous. La Charte annule et remplace l'ancien "code de déontologie" du CNISF.

L'appellation "code de déontologie" sera désormais réservée à des documents qui définissent les comportements professionnels corrects dans chacun des métiers d'ingénieurs et dont le non-respect pourrait entraîner l'application de sanctions.

## **L'ingénieur dans la société**

- L'ingénieur est un citoyen responsable assurant le lien entre les sciences, les technologies et la communauté humaine ; il s'implique dans les actions civiques visant au bien commun.
- L'ingénieur diffuse son savoir et transmet son expérience au service de la Société.
- L'ingénieur a conscience et fait prendre conscience de l'impact des réalisations techniques sur l'environnement.
- L'ingénieur inscrit ses actes dans une démarche de "développement durable".

## **L'ingénieur et ses compétences**

- L'ingénieur est source d'innovation et moteur de progrès.
- L'ingénieur est objectif et méthodique dans sa démarche et dans ses jugements. Il s'attache à expliquer les fondements de ses décisions.
- L'ingénieur met régulièrement à jour ses connaissances et ses compétences en fonction de l'évolution des sciences et des techniques.
- L'ingénieur est à l'écoute de ses partenaires ; il est ouvert aux autres disciplines.
- L'ingénieur sait admettre ses erreurs, en tenir compte et en tirer des leçons pour l'avenir.

## **L'ingénieur et son métier**

- L'ingénieur utilise pleinement ses compétences, tout en ayant conscience de leurs limites.
- L'ingénieur respecte loyalement la culture et les valeurs de l'entreprise et celles de ses partenaires et de ses clients. Il ne saurait agir contrairement à sa conscience professionnelle. Le cas échéant, il tire les conséquences des incompatibilités qui pourraient apparaître.

- L'ingénieur respecte les opinions de ses partenaires professionnels. Il est ouvert et disponible dans les confrontations qui en découlent.

- L'ingénieur se comporte vis-à-vis de ses collaborateurs avec loyauté et équité sans aucune discrimination. Il les encourage à développer leurs compétences et les aide à s'épanouir dans leur métier.

### **L'ingénieur et ses missions**

- L'ingénieur cherche à atteindre le meilleur résultat en utilisant au mieux les moyens dont il dispose et en intégrant les dimensions humaine, économique, financière, sociale et environnementale.

- L'ingénieur prend en compte toutes les contraintes que lui imposent ses missions, et respecte particulièrement celles qui relèvent de la santé, de la sécurité et de l'environnement.

- L'ingénieur intègre dans ses analyses et ses décisions l'ensemble des intérêts légitimes dont il a la charge, ainsi que les conséquences de toute nature sur les personnes et sur les biens. Il anticipe les risques et les aléas ; il s'efforce d'en tirer parti et d'en éliminer les effets négatifs.

- L'ingénieur est rigoureux dans l'analyse, la méthode de traitement, la prise de décision et le choix de la solution.

- L'ingénieur, face à une situation imprévue, prend sans attendre les initiatives permettant d'y faire face dans les meilleures conditions, et en informe à bon escient les personnes appropriées.

### 3) Evolution de la profession

Cloud, Big Data, IoT\*, réalité virtuelle ou encore intelligence artificielle ; les futurs ingénieurs s'appêtent à relever des défis liés de près ou de loin aux évolutions de nos sociétés et de notre environnement.

Les évolutions technologiques ont un impact sur l'emploi et les compétences ; les professions de l'ingénierie, de l'électronique et du numérique changent, se lient et font émerger de nouvelles questions.

D'un côté, il y a **les équipes pédagogiques** qui se demandent comment préparer leurs élèves aux métiers de demain. De l'autre, **les chefs d'entreprises** qui s'interrogent sur les profils dont leurs équipes auront bientôt besoin. Et au centre, **le secteur de l'Ingénierie** qui quant à lui, souhaite accompagner ces acteurs vers une innovation plurielle et profitable à chacun.

#### **Ce que les entreprises attendent des ingénieurs de demain**

- De l'**expertise**, soit de solides compétences techniques et une grande capacité d'analyse. Cela se traduit notamment par la **maîtrise des outils métiers** (la plupart des entreprises interrogées remarquent que cette compétence est consolidée chez les ingénieurs diplômés en apprentissage).
- De l'**ouverture d'esprit** ! Les chefs d'entreprise interrogées sont unanimes : s'intéresser aux nouveautés, **enrichir sa culture générale** et être capable de se former continuellement, sont des qualités qui font la différence d'un profil à l'autre.
- Une **capacité d'influence** qui rassemble tous les aspects relationnels de la vie professionnelle de l'ingénieur, à savoir : travailler en équipe, **communiquer** et entraîner les autres.
- L'**agilité d'esprit** : savoir s'adapter, voilà ce que les entreprises interrogées recherchent chez leur collaborateurs. Evaluer les risques, **faire preuve de créativité** et avoir le sens de l'entrepreneuriat sont également des qualités indispensables à l'ingénieur du futur.

- **Être responsable** et savoir manager une équipe est un véritable atout ; surtout pour l'ingénieur qui entrera dans une PME de grande taille.

Les connaissances et compétences exigées sont multiples et évolutives.

A noter que dans votre métier futur, vous n'aurez de cesse de devoir vous adapter aux évolutions et devrez, dès lors, faire une mise à jour constante de tous vos savoirs.

Cette actualisation se fera également sur le plan juridique car vous n'êtes pas sans savoir que le droit suit et s'adapte à l'évolution.